

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-004

Objet : CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE LA CHAUDIERE GAZ DE L'OFFICE DE TOURISME

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le contrat d'entretien et de maintenance établi par la SARL DRC,

Vu le devis pour intervention maintenance DE13309 du 29/12/2022 établi par la SARL DRC,

Considérant la nécessité de recourir à une prestation d'entretien et de maintenance de la chaudière de l'Office du Tourisme situé Place du Parvis Notre Dame 60300 Senlis.

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer le renouvellement du contrat d'entretien de la chaudière de l'Office de Tourisme avec la SARL DRC sise 4 bis rue Roger Duplessis 60140 LIANCOURT, pour l'année 2023, pour un montant de 250,00 euros HT, soit 300,00 euros TTC correspondant à une visite annuelle.

ARTICLE 2 d'accepter et d'autoriser l'intervention de la SARL DRC pour le remplacement du joint de trappe, l'isolation trappe sur chaudière et remplacement de purgeurs automatiques (devis DE 13309 du 29/12/2022), pour un montant de 398,80 euros HT, soit 478,56 euros TTC (maintenance).

ARTICLE 3 Le renouvellement du contrat d'entretien est établi pour l'année 2023. Il est renouvelable par tacite reconduction par période d'une année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 6

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise présente décision qui sera publiée au registre des décisions, transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le:
de l'affichage le:

Fait à Senlis,

le 23 janvier 2023



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines



SARL DRC

4 bis Rue Roger Duplessis
 60140 LIANCOURT
 Tél : 0344562746
 Tél portable : 0613865775
 Site web : www.chauffagiste-drc-rantigny.fr
 Email : drcchauffage@gmail.com

ENERGIES RENOUVELABLES



RGE E-E186981

QPAC/62690

Adresse Livraison/Chantier
 OFFICE DE TOURISME
 PLACE NOTRE DAME
 60300 SENLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNE SENLIS
 SUD OISE**
 MME ROBERT
 30 RUE EUGENE GAZEAU
 60300 SENLIS

Commercial : ROCHA CARIA DAVID

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE13309	29/12/2022	CL7512	28/01/2023

Description des travaux :

Devis de remplacement du joint de trappe, isolation trappe sur la chaudière DE DIETRICH MCA 65
 Remplacement de deux purgeurs automatiques au 1er étage avec vidange, remplissage et purge

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	Montant TTC	TVA
EL00086	joint de trappe	1,00	46,90	46,90	56,28	20,00
	isolation trappe	1,00	103,90	103,90	124,68	20,00
	main d'oeuvre et déplacement : sous contrat	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EL00015	purgeur automatique	2,00	94,00	188,00	225,60	20,00
	Intervention sur l'installation au 1er étage pour remplacement de deux purgeurs automatiques comprenant vidange, remplissage et purge	1,00	60,00	60,00	72,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. . Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance MAAF Assurances SA 79036 NIORT Cédex 09, valable en France métropolitaine.

Tout devis accepté doit être accompagné d'un acompte de 30% (chèque à l'ordre de SARL DRC) ou virement **IBAN FR76 3007 6021 3132 1986 0020 008 BIC : NORDFRPP**

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	398,80	79,76

Total HT	398,80
Total TVA	79,76
Total TTC	478,56
Acomptes	0,00
Net à payer	478,56 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Date:



SARL DRC

4 bis Rue Roger Duplessis

60140 LIANCOURT

Tél : 0344562746

Tél portable : 0613865775

Site web : www.chauffagiste-drc-rantigny.fr

Email : drcchauffage@gmail.com

Adresse Livraison/Chantier

OFFICE DE TOURISME

PLACE NOTRE DAME

60300 SENLIS



QPAC 62690



PROFESSIONNEL DU GAZ

ENRGE E-E186981

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 060-200066975-20230123-DEC2023004-AR



ENERGIES RENOUVELABLES

COMMUNAUTE DE COMMUNE SENLIS SUD OISE

MME ROBERT

30 RUE EUGENE GAZEAU

60300 SENLIS

Numéro	Date	Code client	Date d'échéance
FA26990	29/12/2022	CL7512	29/12/2022

Date de livraison : 27/12/2022

Description des travaux :

Renouvellement du contrat d'entretien de la chaudière DE DIETRICH pour la période du 1er janvier 2023 au 1er janvier 2024 Révision annuelle de la chaudière DE DIETRICH MCA 65 avec nettoyage complet et mesure de combustion, Prévoir le remplacement du joint de trappe, isolation trappe et 2 purgeurs automatiques

Numérotation	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
1	Transféré de : Devis N° DE13194 du 07/12/2022. Contrat d'entretien chaudière Gaz	1,00	250,00	250,00	20,00

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009).

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Nos réf bancaires : IBAN FR76 3007 6021 3132 1986 0020 008 BIC : NORDFRPP

Chèque à l'ordre de SARL DRC

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	250,00	50,00

Total HT	250,00
Remise 0,00%	0,00
Total HT remisé	250,00
Total HT Net	250,00
Total TVA	50,00
Total TTC	300,00
Acomptes	0,00
Net à payer	300,00 €